



# Information vaccination

# Covid-19

## ? Pourquoi se faire vacciner ?

L'impact de l'épidémie de Covid-19 a été particulièrement important dans les établissements médico-sociaux, en particulier pour les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les deux facteurs de risque de formes graves les plus importants étant l'âge et la présence de comorbidités.

Votre parent / proche réside en EHPAD et cumule ces facteurs de risque d'infection et de mortalité en raison de son âge élevé et de ses comorbidités mais également en raison des conditions collectives d'hébergement. En plus des mesures barrières, la vaccination permettra de contrôler la propagation du virus et de réduire la mortalité et la morbidité liées à l'infection virale.

Le vaccin utilisé sera validé en France après une évaluation rigoureuse par l'Agence européenne du médicament et la Haute Autorité de Santé.



## Se préparer à se faire vacciner

Les résidents et leur famille (représentant légal et/ou personne de confiance) seront sensibilisés et informés sur la vaccination. Leur consentement sera obtenu en amont de la vaccination dans le cadre de la consultation pré-vaccinale. Cette consultation est l'occasion d'apporter des informations sur la vaccination Covid-19, les risques associés à la maladie et le rapport bénéfice-risque attendu.

La vaccination est **gratuite et non obligatoire**. Elle doit faire l'objet d'un **consentement préalable**, écrit et intégré dans le dossier médical du résident (document fourni par l'établissement).



## Déroulement de la vaccination

Après avoir recueilli le consentement du résident ou du représentant légal et/ou personne de confiance, la première séance de vaccination sera fixée.

Le résident sera accueilli par une équipe de soins formée (médecin et infirmier.e diplômé.e d'État) et la vaccination se fera par un médecin ou un infirmier sous supervision d'un médecin après un examen clinique.

La date de la deuxième séance sera fixée à l'issue de la première injection, le vaccin contre la Covid-19 nécessitant deux injections.

Une attention particulière sera portée aux résidents vaccinés.

**Résidents, parents, proches, soyez assuré.e.s de l'engagement à vos côtés de l'ensemble des professionnels de l'établissement d'accueil et de l'ARS Centre-Val de Loire.**